



Communiqué de presse du 2 Mai 2014

« Savoir nager » en Gironde : un pas en avant du Conseil Général... qui ne résoudra pas le problème pour tous les élèves du département ! Les solutions sont ailleurs : le service public d'éducation.

Le SNEP FSU a appris, au groupe de travail du 4 Avril 2014 sur les équipements sportifs la décision du conseil général (suite au constat que la moitié des élèves en fin de CM2 ne savent pas nager) de lancer une opération « savoir nager en Gironde ». Nous nous félicitons de cette annonce. Le SNEP-FSU tant au niveau départemental qu'académique développe une activité constante sur cette question et demande à tous les pouvoirs publics de lancer une action concrète sur ces questions.

Le conseil général prévoit des opérations de 2014 à 2016 sur les mois de Juin à Septembre, avec l'embauche de BEESAN (1 ou 2) sur les sites d'Hostens, de St Christoly, Blasimon, Ste Foy la Grande, dans des lacs. Cette opération prendrait en compte la « détection » des élèves ne sachant pas nager dans les écoles primaires et en collège (6ème).

Si nous ne pouvons que nous féliciter de la prise en compte de la volonté d'agir sur le « savoir-nager », nous sommes extrêmement surpris de la réponse apportée. Si cette opération ne peut être qu'un plus pour les girondins, elle ne peut en rien se substituer au service public d'éducation qui doit permettre l'apprentissage de la natation **à tous les élèves**. Il est illusoire de penser que cela permettra à tous d'accéder au savoir nager. La réponse à apporter est celle du service public :

- l'EPS est une discipline obligatoire pour tous dans le cadre scolaire
- le département compte 104 collèges, où exercent plus de 500 enseignants d'EPS, un maillage territorial est assuré au plus près des populations

C'est pourquoi nous estimons que si le dispositif présenté peut être un plus pour les girondins, il ne peut en aucun cas viser l'apprentissage de la natation pour tous. Nous continuons de demander la mise en place d'un plan concernant l'enseignement de la natation en EPS qui passera par :

- **la construction de piscines** (le conseil général a estimé en 2005 un manque de 11 piscines dans le département)
- **des moyens pour permettre un enseignement de qualité** au regard des effectifs

Nous continuons à demander que l'Etat et les collectivités territoriales lancent un travail de concertation sur ces questions (le SNEP-FSU a déjà écrit au préfet sur cette question).

Contact : Christian Pierrat 06.28.30.59.15